



SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	4
BILAN CONSOLIDE : ACTIF	5
BILAN CONSOLIDE : PASSIF.....	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES.....	9
NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	26
NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS.....	27
NOTE 4 : CHIFFRE D’AFFAIRES.....	28
NOTE 5 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES.....	29
NOTE 6 : DONNEES SOCIALES	30
NOTE 7 : FRAIS DE DEVELOPPEMENT.....	31
NOTE 8 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION	32
NOTE 9 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	33
NOTE 10 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	34
NOTE 11 : RESULTAT FINANCIER.....	35
NOTE 12 : IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	36
NOTE 13 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION	38
NOTE 14 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	39
NOTE 15 : INFORMATION SECTORIELLE	42
NOTE 16 : ECARTS D’ACQUISITION	43
NOTE 17 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	44
NOTE 18 : TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D’ACQUISITION ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	46
NOTE 19 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47
NOTE 20 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS	49
NOTE 21 : STOCKS.....	51
NOTE 22 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	52

NOTE 23 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	53
NOTE 24 : ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES.....	54
NOTE 25 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES.....	55
NOTE 26 : PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ASSIMILES	57
NOTE 27 : PROVISIONS.....	61
NOTE 28 : PASSIFS FINANCIERS.....	63
NOTE 29 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	68
NOTE 30 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES	69
NOTE 31 : INSTRUMENTS FINANCIERS.....	70
NOTE 32 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS	72
NOTE 33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS	76
NOTE 34 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	80
NOTE 35 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2013	81

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'Euros (à l'exception des montants par action)	Note	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Chiffre d'affaires	4	3 747 856	3 153 302
Achats consommés	5	(2 022 964)	(1 668 445)
Charges de personnel	6	(197 955)	(170 230)
Charges externes	5	(210 115)	(192 326)
Impôts et taxes		(37 485)	(29 743)
Dotations aux provisions	9	(81 004)	(148 115)
Autres produits d'exploitation.....	8	39 679	46 200
Autres charges d'exploitation	8	(33 840)	(69 262)
EBITDA (1)	1	1 204 172	921 381
Rémunérations en actions	26	(7 809)	(10 353)
Dotations aux amortissements et dépréciations	9	(655 466)	(499 312)
Résultat opérationnel courant		540 897	411 716
Autres produits et charges opérationnels	10	(3 921)	(6 391)
Résultat opérationnel		536 976	405 325
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	11	1 156	2 037
Coût de l'endettement financier brut	11	(60 554)	(58 806)
Coût de l'endettement financier net	11	(59 398)	(56 769)
Autres produits financiers	11	3 594	0
Autres charges financières	11	(27 872)	(34 308)
Charge d'impôt	12	(187 857)	(127 719)
RESULTAT NET		265 443	186 529
<i>Résultat net :</i>			
▪ <i>Part du Groupe</i>		269 280	189 360
▪ <i>intérêts minoritaires</i>		(3 837)	(2 831)
<i>Résultat par action (part du Groupe)</i>			
▪ <i>Résultat de base par action</i>	13	4.66	3.31
▪ <i>Résultat dilué par action</i>	13	4.53	3.24

(1) cf. définition page 18

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
RESULTAT NET		265 443	186 529
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Éléments recyclables en résultat : 			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change 	31/32	13 795	(18 761)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets d'impôts 	31/32	(5 242)	6 773
		8 553	(11 988)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Éléments non recyclables en résultat : 			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles 	6	(262)	(1 104)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets d'impôts 		99	398
		(163)	(706)
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		8 390	(12 694)
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		273 833	173 835

NB : Les intérêts minoritaires sont non significatifs et ne font donc l'objet d'aucune ventilation.

BILAN CONSOLIDE : ACTIF

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Ecarts d'acquisition	16	214 818	214 818
Immobilisations incorporelles	17	1 181 066	1 329 169
Immobilisations corporelles	19	2 500 854	2 325 773
Autres actifs financiers	20	7 728	7 469
Actifs d'impôts différés	12	51 818	47 229
Autres actifs non courants		0	0
ACTIF NON COURANT		3 956 284	3 924 458
Stocks	21	18 933	31 669
Actifs d'impôts exigibles		0	6 099
Clients et autres débiteurs	22	443 492	348 863
Autres actifs financiers	20	0	1 825
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	318 051	384 156
ACTIF COURANT		780 476	772 612
ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES	24	39 501	49 972
TOTAL DE L'ACTIF		4 776 261	4 747 042

BILAN CONSOLIDE : PASSIF

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Capital	25	12 870	12 773
Prime d'émission	25	370 674	343 437
Réserves consolidées	25	1 630 055	1 370 483
CAPITAUX PROPRES		2 013 599	1 726 693
<i>Dont</i>			
. Part du Groupe		2 006 515	1 716 367
. Intérêts minoritaires		7 084	10 326
Provisions à long terme	27	1 384	1 384
Passifs financiers	28	1 095 395	1 212 835
Impôts différés	12	3 003	5 129
Autres passifs non courants	29	300 414	460 513
PASSIFS NON COURANTS		1 400 196	1 679 861
Provisions à court terme	27	124 010	101 999
Dette d'impôt		23 680	0
Fournisseurs et autres créiteurs	29	969 149	1 002 917
Passifs financiers	28	245 627	235 572
PASSIFS COURANTS		1 362 466	1 340 488
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		4 776 261	4 747 042

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission (réserves liées au capital)	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux
Capitaux propres Au 1er janvier 2012	+ 12 641	+ 304 987	- 2 136	+ 47 139	+ 1 160 490	+ 1 523 121	+ 800	+ 1 523 921
Mouvements 2012								
▪ Résultat consolidé 2012					+ 189 360	+ 189 360	-2 831	+ 186 529
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				- 11 740		- 11 740	- 248	- 11 988
✓ Impact des engagements de retraite				- 702		- 702	-4	- 706
Total des produits et des charges comptabilisés				- 12 442	+ 189 360	+ 176 918	-3 083	+ 173 835
▪ Variation de capital de l'entreprise	+ 132	+ 38 450				+ 38 582		+ 38 582
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					- 21 120	- 21 120		- 21 120
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales						/	- 87	- 87
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			- 1 929	+ 1 127		- 802		- 802
▪ Impact des stocks options				+ 10 261		+ 10 261	+ 92	+ 10 353
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				-12 609		- 12 609	+ 12 609	0
▪ Autres variations				+ 2 016		+ 2 016	- 5	+ 2 011
Situation à la clôture au 31 décembre 2012	+ 12 773	+ 343 437	- 4 065	+ 35 492	+ 1 328 730	+ 1 716 367	+ 10 326	+ 1 726 693
Capitaux propres Au 1er janvier 2013	+ 12 773	+ 343 437	- 4 065	+ 35 492	+ 1 328 730	+ 1 716 367	+ 10 326	+ 1 726 693
Mouvements 2013								
▪ Résultat consolidé 2013					+ 269 280	+ 269 280	-3 837	+ 265 443
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				+ 8 571		+ 8 571	-18	+ 8 553
✓ Impact des engagements de retraite				- 161		- 161	-2	- 163
Total des produits et des charges comptabilisés				+ 8 410	+ 269 280	+ 277 690	-3 857	+ 273 833
▪ Variation de capital de l'entreprise	+ 97	+ 27 237				+ 27 334		+ 27 334
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					- 21 405	- 21 405		- 21 405
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales						/	- 60	- 60
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			- 744	+ 144		- 600		- 600
▪ Impact des stocks options				+ 7 716		+ 7 716	+ 93	+ 7 809
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				-578		- 578	+ 578	0
▪ Autres variations				- 9		- 9	+ 4	- 5
Situation à la clôture au 31 décembre 2013	+ 12 870	+ 370 674	- 4 809	+ 51 175	+ 1 576 605	+ 2 006 515	+ 7 084	+ 2 013 599

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES
--

En milliers d'Euros	Note	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		265 443	186 529
+ / - Dotations nettes aux amortissements, dépréciations des immobilisations et dotations nettes aux provisions pour risques et charges		681 178	577 114
+ / - Litige Bouygues Telecom		20 000	0
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		- 3 692	8 343
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		7 809	10 353
- / + Autres produits et charges calculés		8 355	20 969
- / + Plus et moins-values de cession		- 139	-640
- / + Profits et pertes de dilution		0	0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		0	0
- Dividendes (titres non consolidés)		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		978 954	802 668
+ Coût de l'endettement financier net	11	59 398	56 769
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)	12	187 857	127 719
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		1 226 209	987 156
- Impôts versés (B)		- 161 720	-196 511
+ / - Variation du B.F.R. liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages de personnel) (C)	14	- 23 194	130 849
+ / - Incidence du litige Bouygues Telecom (D)		- 20 000	0
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (E) = (A + B + C + D)		1 021 295	921 494
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14	- 913 231	-963 849
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 525	19 026
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ / - Incidence des variations de périmètre : acquisitions de filiales et ajustement de prix		- 60	-80
+ / - Incidence des variations de périmètre : sorties de filiales		0	0
+ / - Variation des prêts et avances consentis		- 275	-288
+ Encaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		+ 6 947	+ 4 588
- Décaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		- 777	- 5 009
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (F)		- 905 871	-945 612
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
. Versées par les actionnaires de la société mère		0	0
. Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		0	0
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		21 030	38 122
- / + Rachats et reventes d'actions propres		- 600	-802
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		0	0
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		- 21 405	-21 120
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		- 60	-87
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		96 065	290 536
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	28	- 225 921	-198 766
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		- 52 010	-51 638
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (G)		- 182 901	56 245
+ / - Incidence des variations des cours des devises (H)		- 37	- 8
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (E + F + G + H)		- 67 514	32 119
Trésorerie d'ouverture	14	382 587	350 468
Trésorerie de clôture	14	315 073	382 587

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES

1-1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

ILIAD SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole « ILD ».

Le Groupe ILIAD est un acteur prépondérant sur le marché français des télécoms grand public.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2013 le 6 mars 2014. La publication de ces états aura lieu le 10 mars 2014. Ces comptes ne seront définitifs qu'après l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui devrait être convoquée le 20 mai 2014.

1-2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1-2.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ILIAD ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur soit en contrepartie du compte de résultat, soit en contrepartie des capitaux propres pour les instruments dérivés de couverture.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 3.

1-2.2. Normes, amendements de normes et interprétations, d'application obligatoire applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ou postérieurement :

- **IAS 19 « Avantages du personnel ».** IAS 19 s'applique à la comptabilisation de tous les avantages du personnel, sauf ceux auxquels s'applique IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

Le Groupe ILIAD applique cette norme révisée depuis l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- **IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur ».** Cette norme décrit les principes d'évaluation de la juste valeur qui s'appliquent à la fois aux évaluations initiales et aux évaluations subséquentes à la juste valeur. Le Groupe ILIAD applique cette norme.
- **Amendement à IAS1 « Présentation des autres éléments du résultat global (OCI) ».** Cet amendement exige :
 - que soient distingués dans les autres éléments du résultat global les éléments recyclables des éléments non recyclables ;
 - que les impôts soient présentés de façon séparée pour les deux groupes d'éléments.

Le Groupe ILIAD applique cet amendement.

- **Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant les impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents.** Ces nouvelles dispositions introduisent une présomption selon laquelle l'actif est recouvré entièrement par la vente, à moins que l'entité puisse apporter la preuve que le recouvrement se produira d'une autre façon.

Cette présomption s'applique :

- ✓ aux immeubles de placement évalués selon le modèle de la juste valeur défini dans IAS 40 « Immeubles de placement » ;
- ✓ aux immobilisations corporelles ou incorporelles évaluées selon le modèle de réévaluation défini par IAS 16 « Immobilisations corporelles » ou IAS 38 « Immobilisations incorporelles ».

Le Groupe ILIAD n'est pas concerné par cet amendement.

- **Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ».** L'amendement concerne la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Des informations additionnelles sont exigées sur l'ensemble des instruments financiers comptabilisés qui ont été compensés dans le respect du paragraphe 42 d'IAS 32. Une information sur les instruments financiers comptabilisés sujets à des accords de compensation exécutoires et à des contrats similaires, même s'ils ne sont pas compensés selon IAS 32, est également exigée. Le Groupe ILIAD n'est pas concerné par cet amendement.

- **Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS.** Dix-sept normes IFRS/IAS sont impactées par ces améliorations ; les cinq normes impactées directement sont les suivantes :
 - ✓ IFRS 1 « Première adoption des IFRS ». Le Groupe ILIAD n'est pas concerné par IFRS 1.
 - ✓ IAS 1 « Présentation des états financiers ». L'amendement à IAS 1 précise les exigences relatives à l'information comparative lorsqu'une entité fournit des états financiers au-delà des informations comparatives minimales exigées. L'amendement précise également les informations complémentaires exigées, soit un 3^{ème} bilan à la date d'ouverture de la période précédente, lorsqu'une entité modifie ses méthodes comptables, ou procède à des retraitements rétrospectifs, ou des reclassements qui ont des impacts significatifs sur ce bilan d'ouverture. Le Groupe ILIAD n'est pas concerné par cet amendement.
 - ✓ IAS 16 « Immobilisations corporelles ». L'amendement précise que le matériel d'entretien ou le petit outillage qui répond à la définition d'immobilisation corporelle est comptabilisée en accord avec IAS 16. Sinon, il est comptabilisé en stocks. Le Groupe ILIAD n'est pas concerné par cet amendement.
 - ✓ IAS 32 « Instruments financiers : présentation ». L'amendement précise que les effets fiscaux des distributions et des coûts liés à des opérations sur capitaux propres soient comptabilisés en conformité avec IAS 12 « Impôt sur le résultat ». Le Groupe ILIAD applique cet amendement.
 - ✓ IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Cet amendement concerne l'harmonisation de l'information exigée par IFRS 8 lors d'un changement important du total des actifs d'un secteur depuis la dernière clôture annuelle et celle demandée par IAS 34. Le Groupe ILIAD n'est pas concerné par cet amendement.

- **IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert ».** Le Groupe ILIAD n'est pas concerné par cette interprétation.

1-2.3. Normes, amendements de normes et interprétations applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- **IFRS 10 « Etats financiers consolidés ».** IFRS 10 vient amender IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » qui, à compter de cette même date, a été modifiée et s'intitule dorénavant « Etats financiers individuels » (IAS 27 version 2011). IFRS 10 présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant la base pour la consolidation de toutes sortes d'entités.

La norme fournit une définition du contrôle qui comprend les trois éléments suivants :

- ✓ pouvoir sur l'autre entité ;
- ✓ exposition, ou droits, à des rendements variables de cette autre entité ;
- ✓ capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements.

- **IFRS 11 « Partenariats ».** Cette norme annule et remplace IAS 31 « Participation dans des coentreprises » et SIC – 13 « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». IFRS 11 se concentre sur les droits et obligations du partenariat, plutôt que sur sa forme légale.
- **IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».** IFRS 12 intègre, dans une seule norme, les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, aux partenariats, dans des entreprises associées et dans des entités structurées. L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées.
- **Amendements sur les dispositions transitoires des normes IFRS 10 – Consolidation des états financiers, IFRS 11 - Partenariats et IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.** Ces amendements apportent des clarifications aux dispositions transitoires de la norme IFRS 10 et fournissent des allègements sur les informations comparatives à présenter en limitant les retraitements à la période précédente.
- **IAS 27 « Etats financiers individuels ».** La nouvelle version d'IAS 27 se limitera à la comptabilisation des participations dans des filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées dans les états financiers individuels. Les groupes français qui n'utilisent pas les normes IFRS dans les comptes individuels ne sont pas concernés.
- **IAS 28 « Participations dans les entreprises associées et des coentreprises ».** IAS 28 est modifiée pour être conforme aux modifications apportées suite à la publication d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12. Elle définit la comptabilisation des participations dans les entreprises associées et coentreprises.
- **Amendement à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ».** Cet amendement clarifie :
 - ✓ la signification de « doit posséder un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés » ;
 - ✓ que certains systèmes de compensation globaux peuvent être considérés équivalents à un règlement sur la base du montant net.
- **Amendements à IAS 36 « Dépréciation des actifs » - information sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.** L'objectif de ces amendements est de clarifier le champ d'application des informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

Avec les amendements, la valeur recouvrable devrait être fournie pour chaque unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'UGT) pour laquelle (lequel) la valeur comptable du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée affectée à cette UGT (ou groupe d'UGT) était importante par comparaison à la valeur comptable totale des goodwills ou des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée de l'entité.

Désormais, la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT doit être fournie lorsqu'une perte de valeur ou une reprise a été comptabilisée pour la période.

- **Amendements à IAS 39 et IFRS 9 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ».** Ces amendements permettent par exception la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation d'une contrepartie vers une contrepartie centrale en conséquence de dispositions législatives ou réglementaires.

L'application de ces normes et amendements de normes à compter du 1^{er} janvier 2014 est en cours d'analyse au sein du Groupe ILIAD.

1-2.4. Nouvelles normes de consolidation non applicables au 31 décembre 2013 (non approuvées par l'Union Européenne) :

- **Amendements à IAS 19 « Avantage du personnel » - « Régimes à prestations définies : contribution des membres du personnel ».** Ces amendements s'appliquent aux contributions des membres du personnel et des tiers à des régimes de prestations définies. L'objectif est de simplifier la comptabilisation des contributions qui sont indépendantes du nombre d'années de service du membre du personnel. Ces contributions peuvent être comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus de la période pendant laquelle le service est rendu, au lieu d'être affectées aux périodes de services.
- **IFRS 9 « Instruments financiers » (phase 1 : classification et évaluation des actifs et passifs financiers).** Concernant les actifs financiers, IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant les différentes règles d'IAS 39. Cette approche est basée sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers. IFRS 9 prescrit également une seule méthode de dépréciation, remplaçant les différentes méthodes définies par IAS 39. Concernant les passifs financiers, les modifications portent sur le classement et l'évaluation de ces derniers. Les émetteurs, qui choisissent d'évaluer leurs dettes à la juste valeur, devront comptabiliser les variations de juste valeur liées à leur propre risque de crédit dans les autres éléments du résultat global au lieu du compte de résultat. Un amendement est également introduit exonérant les entreprises du retraitement des états financiers comparatifs lors de la mise en application d'IFRS 9. Des informations additionnelles sur la transition seront en contrepartie exigées pour aider les investisseurs à comprendre l'effet que la première mise en œuvre d'IFRS 9 a sur la classification et l'évaluation des instruments financiers.

- **IFRS 9 « Instruments financiers » (phase 3 : comptabilité de couverture) et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39.** Ces amendements :
 - ✓ réforment de façon substantielle la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux refléter leurs activités de gestion du risque dans les états financiers ;
 - ✓ autorisent pour résoudre le problème du « crédit propre », l'application de manière isolée des modifications, déjà incluses dans IFRS 9 « Instruments financiers », sans nécessité d'apporter d'autres modifications à la comptabilisation des instruments financiers ;
 - ✓ suppriment la date d'application obligatoire d'IFRS 9 du 1^{er} janvier 2015, afin de laisser suffisamment de temps aux préparateurs des états financiers pour réaliser la transition aux nouvelles dispositions.

- **IFRIC 21 « Droits ou taxes ».** Cette interprétation s'applique aux taxes dues par une entité à une autorité publique en application de la législation et comptabilisées selon IAS 37 et en particulier sur la date de comptabilisation d'un passif lié au paiement des taxes, autres que l'impôt sur le résultat.

1-3. MODALITES DE CONSOLIDATION

Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe ILIAD. Elles sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Le contrôle existe lorsque le Groupe ILIAD détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de l'activité de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a pas d'investissements dans des entités ad hoc, des entreprises associées ou des co-entreprises.

Opérations éliminées en consolidation

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition, y compris pour la part des minoritaires.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill, à l'exception des coûts directement attribuables à l'acquisition comptabilisés en compte de résultat. Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test de dépréciation de manière annuelle ou dès lors que les événements ou circonstances indiquent qu'il a pu se déprécier. L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » incluse dans le résultat opérationnel.

Monnaie

Conformément à IAS 21, les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers du Groupe sont présentés en Euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont exprimées en milliers d'Euros (K€).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe ILIAD exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les charges et les produits de ces sociétés sont convertis en euros au cours moyen de change de l'année.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

1-4. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe ILIAD présente le compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte :

- du résultat financier (tel que définit en note 11) ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités abandonnées ou détenues en vue de leur vente.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel (cf. ci-dessus) avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits en nombre très limité, inhabituels, anormaux, peu fréquents, d'un montant significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe ILIAD a choisi de présenter un niveau de résultat supplémentaire :

➤ l'EBITDA

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle du Groupe et correspond au résultat opérationnel courant défini ci-dessus avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- de l'impact des charges liées aux rémunérations en actions.

1-5. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe ILIAD est reconnu et présenté de la manière suivante en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- les produits issus de la vente de terminaux sont pris en compte lors de leur livraison à l'acquéreur ;
- les revenus issus de la vente ou de la mise à disposition de contenus fournis par des tiers sont présentés en brut lorsque le Groupe est considéré comme principal responsable dans la transaction vis à vis du client final. Ces revenus sont présentés nets des sommes dues aux fournisseurs de contenus lorsque ces derniers sont responsables de la fourniture du contenu au client final et fixent les prix de détail ;
- les produits issus de la vente de bandeaux publicitaires sont étalés sur leur période d'affichage ;
- les revenus liés à l'activité d'hébergement de sites sont pris en compte au cours de la période pendant laquelle le service est fourni ;

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

Résultat par action

Le Groupe ILIAD présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en ajustant le résultat net (part du Groupe) et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les éléments suivants :

- Les frais de développement immobilisés conformément à la norme IAS 38. Ils sont amortis suivant la durée des avantages économiques futurs liés à ces frais.

Ces frais de développement sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ces conditions sont considérées remplies lorsque le Groupe démontre les six critères généraux définis par la norme IAS 38 à savoir :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- 2) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- 3) sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- 4) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- 5) la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- 6) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement sont présentés nets des crédits d'impôt recherche ou subventions obtenus s'y rapportant.

- les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, qui sont évaluables de façon fiable, contrôlées par le Groupe et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément de l'écart d'acquisition. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations acquises séparément, sont amorties, à compter de leur date de mise en service, sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

Concernant les licences, elles sont amorties sur leur durée résiduelle d'octroi à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. Les licences 3G et 4G sont amorties linéairement sur 18 ans.

Les pertes de valeurs constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels », hors du résultat opérationnel courant.

- L'accord d'itinérance nationale est amorti linéairement sur une durée de 6 ans à compter de sa mise en œuvre. Les avenants à cet accord sont amortis à compter de leurs mises en œuvre effectives sur la durée résiduelle du contrat principal.
- les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 3 ans.
- la base de clients Alice est amortie sur 12 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à la mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le Groupe ILIAD.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée attendue d'utilisation par le Groupe :

- | | |
|--|-------------|
| ▪ Constructions | 15 à 50 ans |
| ▪ Installations techniques | 3 à 14 ans |
| ▪ Installations générales | 10 ans |
| ▪ Investissements spécifiques au déploiement de fibres optiques | 8 à 30 ans |
| ▪ Investissements spécifiques au déploiement du réseau mobile | 4 à 18 ans |
| ▪ Matériels informatiques | 3 à 5 ans |
| ▪ Mobilier et matériels de bureau | 2 à 10 ans |
| ▪ Modems | 5 ans |
| ▪ Les frais d'accès aux services de cohabitation engagés dans le cadre des opérations de dégroupage sont amortis sur une durée de 15 ans ; | |
| ▪ Les frais d'accès aux services spécifiques à l'offre Internet haut débit sont amortis sur 5 ans ; | |

- Les coûts engagés en contrepartie de l'obtention de droits d'usage irrévocables (IRUs) portant sur des fibres noires sont amortis sur la durée de concession initiale desdites fibres.

Le Groupe vérifie lors de chaque arrêté de comptes que les durées d'amortissement retenues sont toujours conformes aux durées d'utilisation. A défaut, les ajustements nécessaires sont effectués.

Coûts d'emprunt

Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de revient de celui-ci.

Contrats de location-financement

Les biens acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme IAS 17, sont considérés des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété des biens faisant l'objet des contrats.

Dans cette hypothèse :

- les biens ainsi financés figurent à l'actif pour leur juste valeur ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Ils sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif ;
- les financements correspondants sont intégrés aux dettes financières remboursées selon l'échéancier du contrat de location-financement ;
- les charges de location-financement sont retraitées en remboursement d'emprunts et charges financières.

Dépréciation d'actifs

Les actifs non financiers ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur, par exemple lors de la survenance d'événements ou de circonstances pouvant être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant l'environnement économique, technologique, ou les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Tous les autres actifs sont soumis à un test de dépréciation soit annuellement soit à chaque fois qu'en raison d'événements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

Actifs financiers

- Les actifs détenus à des fins de négociation sont classés en tant qu'actifs courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont repris en résultat.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance, que le Groupe ILIAD a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance, sont comptabilisés au coût amorti. Les gains ou pertes sont enregistrés en résultat lors de leur dénouement.
- Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti et les gains ou pertes sont enregistrés en résultat lors de leurs remboursements ou paiements.
- Les autres investissements sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas de cession, la perte de valeur antérieurement comptabilisée en capitaux propres est recyclée en résultat.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation estimée, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode premier entré / premier sorti (FIFO).

Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur probable de vente devient inférieure à leur valeur comptable, augmentée éventuellement des frais restant à supporter jusqu'à leur vente.

Créances

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'impossibilité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Les perspectives de remboursement sont fondées sur les meilleures appréciations possibles du risque de non recouvrement des créances concernées.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, dès lors qu'il n'existe pas de différence de traitement entre la comptabilité et la fiscalité. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera récupéré ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition et les SICAV monétaires très liquides. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les découverts bancaires figurent en passifs financiers courants.

Actifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, une entité doit classer un actif non courant en « Actif détenu en vue d'être cédé » lorsque l'actif est disponible, dans son état actuel, en vue d'une vente hautement probable dans un horizon à court/moyen terme.

Ces actifs sont présentés au bilan en « Actifs détenus en vue d'être cédés » et sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Provisions

Les obligations du Groupe à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêt des comptes consolidés et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable au profit d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Emprunts

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont par la suite évalués au coût amorti.

Emprunts obligataires convertibles

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net d'impôt.

Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel au sein du Groupe, hors les paiements fondés sur les actions qui font l'objet d'une note spécifique.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre du régime à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués par des actuaires indépendants selon la « méthode des Unités de Crédit Projetées » avec prise en compte des droits au fur et à mesure de leur acquisition.

Pour chaque participant en activité est estimée la prestation susceptible de lui être versée d'après les règles de la convention collective et/ou de l'accord d'entreprise, à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de versement de la prestation. Les engagements totaux du Groupe envers ce participant (Valeur Actuarielle Totale des Prestations Futures) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence dans l'entreprise du participant jusqu'à l'âge du versement de la prestation (décès ou départ du Groupe),
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements totaux sont ensuite répartis sur chacun des exercices, passés et futurs, ayant entraîné une attribution de droits auprès du régime pour le participant. La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle ou Valeur des Engagements) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements existants à la clôture.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau du Groupe.

L'amendement de la norme IAS 19 prévoit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres, ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement, et non selon le taux de rendement attendu.

Plans d'options de souscriptions d'actions, actions gratuites et assimilés

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés », les options de souscription et/ou d'achat d'actions, les offres réservées aux salariés et les attributions d'actions gratuites portant sur des actions des sociétés du Groupe accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options de souscription et/ou d'achat d'actions et assimilés est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option.

Cette valeur est enregistrée en charges de rémunération en actions et assimilés, linéairement sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par le salarié avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et assimilés et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

Des actions de filiales ont été consenties à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, sous conditions de présence. Les actions font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi intégrant notamment des hypothèses de rotation de l'effectif attributaire, une décote d'incessibilité et la juste valeur de l'action à la date d'attribution. Cet avantage est reconnu en « Rémunération en actions », au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition définitive des droits attachés aux actions, en contrepartie des capitaux propres.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé : ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque clôture.

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne les dérivés mis en place comme la couverture d'un risque spécifique associé à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées dans les notes 31 et 32. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

La variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture est comptabilisée :

- en capitaux propres du Groupe pour la part efficace de la couverture ;
- en résultat pour la part inefficace.

La variation de juste valeur des autres instruments dérivés est comptabilisée en résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé cesse de remplir les critères permettant l'application de la comptabilité de couverture, les montants cumulés qui restent comptabilisés en capitaux propres depuis la période au cours de laquelle la couverture était efficace, sont comptabilisés en résultat financier :

- à la date où l'instrument de couverture est exercé, résilié, vendu ou arrive à maturité ;
- à la date où le Groupe constate que la transaction initialement prévue ne se réalisera pas ;
- jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat dans les autres cas.

NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION**Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation**

Le périmètre et les méthodes de consolidation sont communiqués en note 35 pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2013.

EVOLUTION DU PERIMETRE 31 DECEMBRE 2013

Il n'y a pas eu de mouvements significatifs au cours de l'année 2013.

NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Le Groupe ILIAD procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur.

Le Groupe ILIAD a évalué ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituaient le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- durée d'utilisation des actifs immobilisés et dépréciations correspondantes ;
- appréciation du risque client et dépréciations correspondantes ;
- appréciation de la valeur nette de réalisation estimée des stocks et des dépréciations correspondantes ;
- appréciation du risque lié aux litiges et procédures en cours et provisions correspondantes.

NOTE 4 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe passe de 3,2 milliards d'euros en 2012 à 3,7 milliards d'euros en 2013. Cette évolution est liée notamment au succès rencontré par les offres de téléphonie mobile.

Il convient de préciser que le Groupe exerçant l'essentiel de son activité en France, la présentation par zone géographique n'a pas de signification.

NOTE 5 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

Cette rubrique du compte de résultat regroupe les coûts opérationnels, nécessaires à l'activité, consommés sur la période.

Les achats consommés comprennent notamment :

- les coûts d'interconnexion (dont itinérance) facturés par d'autres opérateurs ;
- les frais liés au dégroupage ;
- les acquisitions de biens ou de service destinés à une revente, ou utilisés à la conception de biens ou services facturés par le Groupe.

Les charges externes comprennent notamment :

- les frais de logistique et d'envois ;
- les charges de locations ;
- les coûts de marketing et de publicité ;
- les coûts de prestataires externes ;
- les coûts de sous-traitance.

NOTE 6 : DONNEES SOCIALES

Frais de personnel

Les frais de personnel figurant au compte de résultat se composent des éléments suivants :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
▪ Salaires et assimilés	145 259	125 403
▪ Charges sociales et assimilés	52 696	44 827
Total	197 955	170 230

Effectifs à la clôture

Les effectifs du Groupe ILIAD sont les suivants :

Effectif à la clôture	31/12/2013	31/12/2012
▪ Encadrement	859	713
▪ Employés	6 017	5 793
Total	6 876	6 506

Engagements de retraite

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des « engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi » sont conformes aux dispositions de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 1).

Le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2013 s'élève à 5 790 K€ contre 4 422 K€ au 31 décembre 2012.

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des engagements de retraite 2013 et 2012 sont les suivantes :

	2013	2012
▪ Taux d'actualisation	3,15 %	3 %
▪ Taux d'inflation	2 %	2 %
▪ Table de mortalité	INSEE 2009-2011	INSEE 2008-2010
▪ Type de départ en retraite	A l'initiative du salarié	A l'initiative du salarié
▪ Age de départ en retraite :		
- Cadres	Age taux plein CNAV	Age taux plein CNAV
- Non Cadres	post réforme 2013 et post loi de financement de la SS 2013	post réforme 2010 et post loi de financement de la SS 2012

L'impact en capitaux propres comptabilisés au 31 décembre 2013 s'élève à 262 K€ avant impôt et le montant reconnu en résultat s'élève à 1 105 K€.

NOTE 7 : FRAIS DE DEVELOPPEMENT
--

Les coûts de développement incluent :

- les coûts de conception de produits nouveaux, les adaptations des produits existants à Internet, les recherches ou les créations de bases de données pour les nouvelles applications. Ces frais sont principalement engagés par la Société FREEBOX ;
- les coûts de développement spécifiques réalisés dans le domaine de la pose de fibres optiques. Ces frais sont principalement engagés par la Société FREE INFRASTRUCTURE ;
- les coûts de développement propres au traitement et/ou au stockage d'informations à distance par la société ON LINE ;
- les coûts de développement technologiques engagés dans l'activité de téléphonie mobile, portant notamment sur l'architecture et la fonctionnalité du réseau. Ces frais sont principalement engagés par la Société FREE MOBILE.

Les frais de développement passés directement en charge sont présentés nets des montants des crédits d'impôt recherche s'y rapportant.

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
▪ Dotations aux amortissements	2 338	1 371
▪ Frais de développement passés directement en charge	767	1 341
Total	3 105	2 712

NOTE 8 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les principales composantes du poste « Autres produits » sont les suivantes :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
. Prix de cession des immobilisations	1 525	19 029
. Indemnités de rupture clients	10 907	6 497
. Autres produits	27 247	18 533
Total « Autres produits »	39 679	44 059

Les principales composantes du poste « Autres charges » sont les suivantes :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
. VNC des immobilisations cédées	(1 135)	(17 237)
. Redevances	(20 100)	(29 621)
. Créances irrécouvrables	(3 321)	(3 159)
. Autres charges	(9 284)	(17 104)
Total « Autres charges »	(33 840)	(67 121)

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Total autres produits et autres charges d'exploitation	5 839	(23 062)

NOTE 9 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Les tableaux suivants présentent la ventilation du poste des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations :

Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
▪ Dotations aux amortissements des immobilisations :		
. Immobilisations incorporelles	166 747	115 379
. Immobilisations corporelles	476 660	385 068
▪ Dépréciations des immobilisations :		
. Immobilisations corporelles	14 902	1 154
▪ Amortissements des subventions d'investissements		
. Immobilisations incorporelles	(1 684)	(1 481)
. Immobilisations corporelles	(1 159)	(808)
Total	655 466	499 312

Commentaire 2013

L'exercice 2013 a été marqué par une dépréciation des immobilisations corporelles de 15 millions d'euros en raison de l'anticipation de la migration vers de nouvelles technologies.

Dotations aux provisions et dépréciations des actifs courants :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
▪ Aux provisions pour risques et charges	38 718	76 560
▪ Dépréciations clients / stocks	42 286	71 555
Total	81 004	148 115

NOTE 10 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principales composantes de ce poste sont les suivantes :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
▪ Autres produits et charges opérationnels	(3 921)	(6 391)
Total	(3 921)	(6 391)

Commentaires 2012 et 2013

Cf note 24.

NOTE 11 : RESULTAT FINANCIER

Les principales composantes du coût de l'endettement financier net sont les suivantes :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
▪ Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 156	2 037
▪ Coût de l'endettement financier brut	(60 554)	(58 806)
Coût de l'endettement financier net	(59 398)	(56 769)
▪ Autres produits financiers	3 594	0
Sous total Autres produits financiers	3 594	0
▪ Autres charges financières		
. Ecart de change / charges liées aux couvertures	(116)	(2 823)
. Charge d'actualisation	(27 576)	(22 397)
. Autres	(180)	(9 088)
Sous total Autres charges financières	(27 872)	(34 308)
Sous total	(24 278)	(34 308)
Résultat financier	(83 676)	(91 077)

Le résultat financier est principalement lié aux coûts des différents financements du Groupe (cf. note 28).

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont constitués des produits des placements de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier brut est constitué des charges d'intérêt d'emprunt et de location-financement.

Les charges d'actualisation concernent des dettes fournisseurs dont l'échéance excède une année.

L'impact des contrats de swap déqualifiés (cf. note 32) figure en « autres produits et charges financiers » pour (8 960 K€) en 2012 et 3 594 K€ en 2013.

NOTE 12 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Impôt courant		
▪ sur le résultat	(174 977)	(140 682)
▪ sur la valeur ajoutée (CVAE)	(24 336)	(20 981)
Charge d'impôt courant	(199 313)	(161 663)
Impôts différés		
▪ sur le résultat	9 330	31 328
▪ sur la valeur ajoutée (CVAE)	2 126	2 616
Charge d'impôts différés	11 456	33 944
Charge total d'impôt	(187 857)	(127 719)

Intégration fiscale

Le Groupe ILIAD a opté pour le régime de l'intégration fiscale qui comprend au 31 décembre 2013 l'ensemble des sociétés consolidées à l'exclusion des sociétés détenues à moins de 95 % par le Groupe et des sociétés ayant leur siège social hors de France.

Taux effectif de l'impôt

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre :

- d'une part, le taux d'impôt légal ;
- d'autre part, le taux d'impôt réel calculé sur le résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt.

	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net du Groupe	265 443	186 529
▪ Impôt sur les résultats	187 857	127 719
Résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt	453 300	314 248
<i>Taux d'impôt légal</i>	<i>38,00 %</i>	<i>36,10 %</i>
▪ Impact net des différences permanentes	+ 0,87 %	+ 1,96 %
▪ Prise en compte d'un déficit antérieur non activé	-	+ 0,70 %
▪ Impact des différentiels de taux d'impôts	+ 2,78 %	+ 2,40 %
▪ Autres impacts	- 0,21 %	- 0,52 %
<i>Taux effectif de l'impôt</i>	<i>41,44 %</i>	<i>40,64 %</i>

Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe, demeurées déficitaires depuis plusieurs exercices, et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas probable dans un proche avenir ;
- lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées établies sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, ou lorsque les sociétés concernées ont un historique de déficit et que leur redressement est en cours.

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élève à 2 763 K€ (38 %) au 31 décembre 2013 contre 2 625 K€ (36,10 %) au 31 décembre 2012.

NOTE 13 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Nombre d'actions retenu	31/12/2013	31/12/2012
▪ Nombre d'actions à la clôture	58 076 797	57 637 805
▪ Nombre moyen pondéré	57 811 922	57 255 598

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat dilué par action :

	31/12/2013	31/12/2012
Résultat part du Groupe	269 280	189 360
Charge d'intérêt sur emprunt obligataire convertible	0	0
Résultat part du Groupe dilué	269 280	189 360
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)		
▪ Nombre moyen pondéré d'actions émises (ci-dessus)	57 811 922	57 255 598
▪ Nombre d'équivalents d'actions :		
. Options de souscriptions d'actions et actions gratuites Free Mobile	1 631 560	1 267 772
Nombre maximal moyen pondéré d'actions après dilution	59 443 482	58 523 370
Résultat dilué par action (en €)	4,53	3,24

Instruments dilutifs :

En 2013, du fait du cours moyen annuel de l'action qui s'élève à 163,99 €, tous les plans d'options de souscriptions et ou d'achats d'actions octroyés sont dilutifs.

NOTE 14 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES
--

Présentation des flux de trésorerie générés par l'activité

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont été établis en utilisant la méthode indirecte.

Cette méthode consiste à ajuster le résultat net des effets :

- des transactions sans incidence sur la trésorerie ;
- de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements opérationnels passés ou futurs liés à l'exploitation ;
- des éléments de produits ou charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Les variations du besoin en fonds de roulement liées à l'activité peuvent être ventilées comme suit au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 :

Au 31 décembre 2013	Note	Solde à l'ouverture	Emplois nets	Ressources nettes	Variations de périmètre	Autre	Solde à la clôture
▪ Stocks nets	21	31 669	0	(12 736)	0	0	18 933
▪ Clients nets	22	222 082	65 743	0	0	0	287 825
▪ Autres créances nettes	22	126 781	22 566	0	0	6 320	155 667
▪ Dettes fournisseurs de biens et services	29	(408 560)	0	(46 287)	0	0	(454 847)
▪ Autres dettes		(224 963)	0	(6 092)	0	(255)	(231 310)
TOTAL		(252 991)	88 309	(65 115)	0	6 065	(223 732)
Variation BFR 2013			23 194				

Au 31 décembre 2012	Note	Solde à l'ouverture	Emplois nets	Ressources nettes	Variations de périmètre	Autre	Solde à la clôture
▪ Stocks nets	21	26 477	5 192	0	0		31 669
▪ Clients nets	22	104 758	117 324	0	0		222 082
▪ Autres créances nettes	22	94 928	31 393	0	0	460	126 781
▪ Dettes fournisseurs de biens et services	29	(245 807)	0	(162 753)	0	0	(408 560)
▪ Autres dettes		(101 854)	0	(122 005)	0	(1 104)	(224 963)
TOTAL		(121 498)	153 909	(284 758)	0	(644)	(252 991)
Variation BFR 2012			(130 849)				

Autres créances

La ventilation du poste « autres créances » est la suivante :

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Total clients et autres débiteurs :	22	443 492	348 863
▪ Créances clients nettes	22	(287 825)	(222 082)
Autres créances		155 667	126 781

Autres dettes

La ventilation du poste « autres dettes » est la suivante :

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Total fournisseurs et autres créditeurs :	29	1 269 563	1 463 430
▪ Fournisseurs de biens et services (TTC)	29	(454 847)	(408 560)
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT)		(583 406)	(829 907)
▪ Autres			0
Autres dettes		231 310	224 963

Acquisitions d'immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations correspondent aux variations des différents postes d'immobilisations ci-après :

	Note	31/12/2013	31/12/2012
▪ Immobilisations incorporelles	17	20 734	421 822
▪ Immobilisations corporelles	19	631 380	761 040
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT) :			
. en début de période		829 907	588 497
. variation de périmètre		0	0
. en fin de période		(583 406)	(829 907)
▪ Autres		14 616	22 397
Acquisitions d'immobilisations		913 231	963 849

Trésorerie

	Note	Trésorerie à la clôture au 31/12/2013	Trésorerie à la clôture au 31/12/2012
Disponibilités (y compris couvertures de change)	23	55 436	30 760
Valeurs mobilières de placement	23	262 615	353 396
<i>Sous total</i>		318 051	384 156
Concours bancaires	28	(2 978)	(1 569)
Trésorerie		315 073	382 587

Flux non monétaires d'investissements et de financements

Le tableau suivant résume les opérations réalisées par le Groupe ILIAD n'ayant pas d'impact sur la trésorerie (et n'étant pas de ce fait prises en compte dans le tableau des flux de trésorerie) :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisitions d'actifs réalisés dans le cadre de contrats de location-financement 	32 559	17 882

NOTE 15 : INFORMATION SECTORIELLE

Historiquement, les activités du Groupe ILIAD se décomposaient en deux secteurs : le secteur Haut Débit et le secteur de la Téléphonie Traditionnelle qui était progressivement devenu marginal dans les comptes consolidés du Groupe.

Suite au lancement des offres mobile début 2012, le Groupe a redéfini sa présentation sectorielle en créant le secteur Telecom Grand Public et publie des informations à ce titre.

La présentation géographique de l'activité du Groupe correspond par ailleurs à la France, où le Groupe exerce l'essentiel de son activité.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

NOTE 16 : ECARTS D'ACQUISITION

Les principales variations des écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Valeur en début exercice	214 818	214 728
Augmentations suite aux acquisitions :		
▪ FREEBOX	0	90
Valeur en fin d'exercice	214 818	214 818

NOTE 17 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
--

La ventilation par nature des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

En Milliers d'Euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles acquises :						
▪ Licence 3G	323 020	35 449	287 571	323 020	17 507	305 513
▪ Licence 4G	307 042	1 372	305 670	290 693	0	290 693
▪ Autres licences	54 266	44 514	9 752	54 266	42 348	11 918
▪ Base Clients Alice	25 000	11 112	13 888	25 000	9 028	15 972
▪ Autres immobilisations incorporelles	795 679	237 255	558 424	795 250	94 096	701 154
Immobilisations incorporelles générées en interne :						
▪ Frais de développement	8 772	3 011	5 761	7 015	3 096	3 919
Total	1 513 779	332 713	1 181 066	1 495 244	166 075	1 329 169

La quatrième licence de télécommunications mobiles a été attribuée au Groupe ILIAD en janvier 2010 pour un coût de 242,7 millions d'euros, montant augmenté par la suite des coûts d'emprunts s'y rapportant conformément à IAS 23.

En septembre 2011, le Groupe ILIAD a obtenu 20MHz dans la bande de fréquences de nouvelle génération 4G (2600 MHz) pour un coût de 278,1 millions d'euros, montant augmenté depuis lors des coûts d'emprunts s'y rapportant conformément à IAS 23. Cette bande de fréquence est utilisée depuis décembre 2013.

Courant 2012 et 2013, le Groupe a intensifié le déploiement de son activité de téléphonie mobile, ce qui l'a conduit à signer des accords lui conférant certains droits sur le long terme.

Il n'existe pas de restrictions concernant la propriété des immobilisations incorporelles.

Aucune immobilisation incorporelle n'a été donnée en nantissements des dettes.

Le montant des coûts d'emprunts incorporés aux immobilisations incorporelles s'est élevé à 12,8 millions d'euros en 2013.

L'évolution des immobilisations incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Valeur nette en début exercice	1 329 169	1 025 611
Entrées :		
. acquisitions	18 605	420 136
. immobilisations générées en interne	2 129	1 686
Reclassement	(2 277)	(3 254)
Autres	(1 497)	(1 112)
Dotations aux amortissements	(165 063)	(113 898)
Valeur nette en fin d'exercice	1 181 066	1 329 169

NOTE 18 : TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non encore mis en service sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

Les actifs incorporels à durée de vie définie sont soumis à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur.

Le Groupe ILIAD ne détient aucune immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie.

Tests de dépréciation

Dans la mesure où plus de 99 % de l'activité du Groupe provient de l'UGT Grand Public Telecom, la détermination de la juste valeur nette des frais de cession de cette UGT a été réalisée par référence à la valeur de marché du Groupe. Cette valeur étant très significativement supérieure à la valeur nette comptable des actifs affectés à cette UGT, aucune perte de valeur sur les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ne doit être constatée.

Par ailleurs aucun élément ne vient remettre en cause la valeur des immobilisations en cours incorporelles au titre de l'activité mobile.

NOTE 19 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES
--

La ventilation par nature des immobilisations corporelles se présente comme suit :

En Milliers d'Euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
▪ Terrains et constructions (1)	142 943	2 933	140 010	131 897	1 956	129 941
▪ Droits d'usage réseau	181 712	60 170	121 542	179 899	51 679	128 220
▪ Frais d'accès au service	690 099	421 566	268 533	632 505	381 056	251 449
▪ Equipements du réseau (2)	2 932 540	1 229 279	1 703 261	2 575 658	975 273	1 600 385
▪ Autres	296 686	29 178	267 508	233 215	17 437	215 778
Total	4 243 980	1 743 126	2 500 854	3 753 174	1 427 401	2 325 773
(1) dont location-financement	92 177	2 012	90 165	92 241	1 209	91 032
(2) dont location-financement	118 152	65 962	52 190	85 593	51 007	34 586

Il n'existe pas de restriction concernant les titres de propriétés d'immobilisations corporelles.

Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement des dettes.

L'évolution des immobilisations corporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Valeur nette en début exercice	2 325 773	1 947 300
Acquisitions (*)	663 939	778 922
Cessions	(1 136)	(17 252)
Reclassement	2 278	2 172
Autres	402	45
Dotations aux amortissements	(490 402)	(385 414)
Valeur nette en fin d'exercice	2 500 854	2 325 773
(*) Acquisitions hors crédits baux	631 380	744 754

Le Groupe ILIAD a maintenu son effort d'investissements dans ses projets de croissance comprenant notamment :

- les investissements relatifs aux activités fixes (incluant les investissements de réseau liés à l'augmentation du dégroupage, et les investissements abonnés liés aux modems et autres frais de raccordement) ;
- la poursuite des investissements engagés dans le cadre du déploiement d'un réseau « fibre optique » (FTTH) ;
- des investissements relatifs aux activités mobiles en raison de la progression du déploiement de réseau et d'un décaissement de la part fixe du contrat d'itinérance.

Dépréciation des actifs corporels

Les actifs corporels sont soumis à des tests de dépréciation à chaque fois qu'en raison d'événements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute. Les dépréciations constatées à ce titre en 2013 sont décrites en note 9.

Immobilisations en cours

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations corporelles est la suivante :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
▪ Terrains et constructions	87 694	93 045
▪ Droits d'usage réseau	8 138	15 429
▪ Equipements du réseau	359 059	399 319
Total	454 891	507 793

NOTE 20 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La ventilation par nature des autres actifs financiers se présente comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
	Net	Net
Actif non courant :		
▪ Prêt	0	15
▪ Autres titres immobilisés	1 949	1 949
▪ Dépôts et cautionnements	5 779	5 505
Total actif non courant	7 728	7 469
Actif courant :		
▪ Prêt	0	17
▪ Instruments de couverture de flux de trésorerie	0	1 808
Total actif courant	0	1 825
Total autres actifs financiers	7 728	9 294

Les autres actifs financiers courants correspondent à la part des créances dont l'échéance est à moins d'un an et les actifs financiers non courants à la part des créances dont l'échéance est à plus d'un an.

La ventilation par destination des autres actifs financiers est la suivante :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
	Net	Net
▪ Actifs évalués à leur juste valeur en contrepartie au résultat	1 949	3 757
▪ Titres détenus à des fins de négociations	0	0
▪ Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0
▪ Prêts et créances émis par le Groupe	5 779	5 537
▪ Actifs disponibles à la vente	0	0
Total des autres actifs financiers	7 728	9 294

L'évolution des autres actifs financiers en valeur nette s'analyse comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Valeur nette en début exercice	9 294	24 512
Acquisitions	607	1 232
Remboursements	(17)	(20)
Incidence des variations de périmètre	0	0
Cessions	(331)	(944)
Dotations aux provisions	(17)	(433)
Incidences des couvertures de flux de trésorerie :		
▪ en début d'exercice	(1 808)	(16 861)
▪ en fin d'exercice	0	1 808
Valeur nette en fin d'exercice	7 728	9 294

Commentaires 2012 et 2013

Les acquisitions et remboursements des années 2012 et 2013 ont trait notamment aux mouvements affectant les dépôts et cautionnements versés.

Les provisions constatées en 2012 se rapportent à des projets desquels le Groupe a souhaité se désengager.

NOTE 21 : STOCKS

Le détail des stocks est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières	2 312	657
En cours	0	0
Produits finis	22 110	46 117
Stocks en valeur brute	24 422	46 774
Provisions :		
. sur matières premières	(2 064)	(181)
. sur produits finis	(3 425)	(14 924)
Total des provisions	(5 489)	(15 105)
Stocks en valeur nette	18 933	31 669

La variation des stocks de produits finis se rapporte principalement à la hausse des ventes de terminaux mobiles.

La dépréciation des stocks de terminaux mobiles prend en compte leurs perspectives de vente l'année suivante.

Les provisions 2012 ont été utilisées courant 2013 conformément aux perspectives de ventes de terminaux mobiles.

NOTE 22 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS
--

Le détail du poste clients et autres débiteurs est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Clients et autres débiteurs :		
Créances clients	367 622	296 292
Avances et acomptes	1 918	2 717
Créances fiscales (TVA)	68 783	63 617
Autres créances	50 136	39 217
Charges constatées d'avance	34 833	22 449
Total brut	523 292	424 292
Provisions sur clients	(79 797)	(74 210)
Provisions sur autres débiteurs	(3)	(1 219)
Total des actifs courants	443 492	348 863
Clients nets	287 825	222 082
Autres créances nettes	155 667	126 781

L'accroissement des créances clients et des provisions se rapporte principalement à l'activité mobile.

NOTE 23 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE
--

Le détail du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur du bilan	Juste valeur
OPCVM Valeur nette	262 615	262 615	353 396	353 396
Disponibilités (hors concours bancaires)	55 436	55 436	30 760	30 760
TOTAL valeur nette	318 051	318 051	384 156	384 156

La politique du Groupe ILIAD est d'investir dans des placements éligibles au classement en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Ainsi les placements du Groupe présentent les caractéristiques suivantes :

- placements à court terme ;
- placements très liquides ;
- placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- placements soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

A ce titre, le Groupe ILIAD investit ses excédents de trésorerie dans les OPCVM monétaires relevant de la classification AMF « monétaire euro ».

NOTE 24 : ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES

Le détail du poste « Actifs détenus en vue d'être cédés » est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Immeubles destinés à la vente	39 501	49 972
Total	39 501	49 972

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de locaux compatibles avec les contraintes inhérentes au déploiement du réseau de fibres FTTH, le Groupe ILIAD a procédé, lorsque cela était nécessaire, à l'acquisition d'immeubles dont seule une partie était destinée à être conservée pour les activités futures du Groupe, le surplus devant être cédé.

La fraction des immeubles destinés à être vendue est portée dans les actifs destinés à être cédés. Une filiale spécialisée est en charge du suivi de ces opérations.

Au 31 décembre 2012 et 2013, il n'existe pas de passifs se rapportant à ces actifs détenus en vue d'être cédés.

Le résultat des opérations de cessions de ces immeubles, ainsi que l'impact des provisions relatives à ces actifs, est présenté au compte de résultat consolidé sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

NOTE 25 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Capital

Augmentation du capital à la suite des levées d'options

Les options de souscriptions d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 20 janvier 2004 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 20 janvier 2008. Il en va de même pour les options de souscriptions d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 20 décembre 2005 qui peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 20 décembre 2009 pour la première tranche et depuis le 20 décembre 2010 pour le solde. Les options de souscriptions d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 14 juin 2007 et le 30 août 2007 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 13 juin 2012 et le 30 août 2012. Enfin, les options de souscriptions d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 5 novembre 2008 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 5 novembre 2013.

Au cours de l'année 2013, 438 992 options de souscriptions d'actions supplémentaires ont été levées, entraînant l'émission de 438 992 actions nouvelles. Le capital social a, en conséquence, été augmenté de 97 KEuros pour être porté de 12 773 KEuros à 12 870 KEuros au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, le Groupe ILIAD détient 29 839 actions propres.

A cette date, le capital social d'ILIAD se répartissait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Dirigeants	34 036 678	58,61
Public	24 040 119	41,39
Total	58 076 797	100.00

Dividendes versés et proposés à l'Assemblée Générale des actionnaires

Le montant des résultats distribués s'est élevé à :

- Dividendes de l'année 2012 versés en 2013 : 21 405 K€
- Acomptes sur dividendes versés en 2013 : Néant

Soit un total versé en 2013 de : 21 405 K€

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale Ordinaire une proposition de distribution de dividendes à hauteur de 0,37 € par action existante.

Réserve de couverture pour des couvertures de flux de trésorerie

Les risques de variabilité des taux relatifs aux financements bancaires du Groupe ont fait l'objet d'une couverture.

Les instruments dérivés mis en place par le Groupe ILIAD sont décrits en note 32.

La réserve de couverture pour des couvertures de flux de trésorerie (nette de l'effet d'impôt) s'élève à (26 282) K€ au 31 décembre 2012 et à (17 052) K€ au 31 décembre 2013.

NOTE 26 : PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ASSIMILES
--

Plans d'options de souscription d'actions

Les tableaux suivants résument les caractéristiques essentielles des différents plans d'options de souscription d'actions et assimilés approuvés au cours de l'année 2013 et des années antérieures et encore en cours à la date de clôture.

Au 31 décembre 2013 :

Date de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Prix de souscription	Options non exercées au 01/01/2013	Options octroyées en 2013	Options radiées en 2013	Options exercées en 2013	Options exerçables au 31/12/2013	Options non exerçables au 31/12/2013
ILIAD								
12/12/2003	20/01/2004	16,30	2 870	0	0	1 050	1 820	0
12/12/2003	20/12/2005	48,44	27 859	0	0	15 909	11 950	0
29/05/2006	14/06/2007	74,62	27 455	0	0	27 330	125	0
29/05/2006	30/08/2007	68,17	340 280	0	0	213 968	126 312	0
29/05/2008	05/11/2008	53,79	543 800	0	0	174 135	369 665	0
29/05/2008	30/08/2010	67,67	149 400	0	2 250	0	0	147 150
29/05/2008	30/08/2010	67,67	348 600	0	5 250	0	0	343 350
24/05/2011	07/11/2011	84,03	387 200	0	2 200	6 600	0	378 400

Au 31 décembre 2012 :

Date de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Prix de souscription	Options non exercées au 01/01/2012	Options octroyées en 2012	Options radiées en 2012	Options exercées en 2012	Options exerçables au 31/12/2012	Options non exerçables au 31/12/2012
ILIAD								
12/12/2003	20/01/2004	16,30	6 870	0	0	4 000	2 870	0
12/12/2003	20/12/2005	48,44	164 259	0	0	136 400	27 859	0
29/05/2006	14/06/2007	74,62	162 455	0	0	135 000	27 455	0
29/05/2006	30/08/2007	68,17	663 222	0	2 629	320 313	340 280	0
29/05/2008	05/11/2008	53,79	564 200	0	20 400	0	0	543 800
29/05/2008	30/08/2010	67,67	162 450	0	13 050	0	0	149 400
29/05/2008	30/08/2010	67,67	379 050	0	30 450	0	0	348 600
24/05/2011	07/11/2011	84,03	398 200	0	11 000	0	0	387 200

Dates d'exercice des options

Les options consenties pourront être exercées de la façon suivante :

Date d'ouverture du plan	Modalités d'exercice des options
20 janvier 2004	Options exerçables depuis le 20 janvier 2008
20 décembre 2005	Options exerçables pour moitié depuis le 20 décembre 2009 et pour moitié depuis le 20 décembre 2010
14 juin 2007	Options exerçables depuis le 13 juin 2012
30 août 2007	Options exerçables depuis le 30 août 2012
5 novembre 2008	Options exerçables le 5 novembre 2013
30 août 2010	Options exerçables le 29 août 2014 pour 30 % des options et le 29 août 2015 pour 70 % des options
07 novembre 2011	Options exerçables le 06 novembre 2016

Juste valeur des options attribuées

La juste valeur des options attribuées est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes.

Les principales hypothèses du modèle d'évaluation sont les suivantes :

	05/11/2008	30/08/2010	30/08/2010	07/11/2011
Quantités	596 600	183 150	427 350	404 800
Prix d'exercice par action	53.79 €	67.67 €	67.67 €	84.03 €
Durée de l'option	5 ans	4 ans	5 ans	5 ans
Volatilité sous-jacente	30%	25 %	25 %	20 %
Coût annuel	1 917 K€	775 K€	1 356 K€	1 708 K€
Maturité	05/11/2013	29/08/2014	29/08/2015	06/11/2016

La charge enregistrée au titre de ces plans s'élève à 5 756 K€ pour l'exercice 2013 et à 8 319 K€ pour l'exercice 2012.

Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre

FREE MOBILE

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant.

La charge enregistrée au titre de ces plans s'élève à 2 034 K€ pour chacun des exercices 2012 et 2013.

ONLINE

ONLINE a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 3 décembre 2012, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 1 % du capital social.

Une première attribution, portant sur 0,20 % du capital de la société a été allouée à un salarié courant 2012.

Cette attribution deviendra définitive au terme d'une période de 2 ans, laquelle sera suivie d'une période de conservation de 2 ans supplémentaires pendant laquelle les bénéficiaires ne pourront céder leurs titres.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'élève à 19 K€ pour l'exercice 2013.

Le tableau suivant résume les caractéristiques essentielles des différents plans d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre approuvés au cours de l'année 2013 et des années antérieures et encore en cours à la date de clôture.

Au 31 décembre 2013 :

Date de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Actions en cours d'acquisition au 01/01/2013	Actions attribuées en 2013	Actions annulées en 2013	Actions acquises en 2013	Actions en cours d'acquisition au 31/12/2013
FREE MOBILE						
10/05/2010	14/11/2011	1 372 918	0	0	1 372 918	0
ONLINE						
03/12/2012	04/12/2012	26	0	0	0	26

NOTE 27 : PROVISIONS

Les provisions comptabilisées au 31 décembre 2013 sont destinées à faire face à des risques commerciaux, à des procédures contentieuses, à des risques de rappels d'impôts et à des coûts liés au personnel.

Le détail des provisions est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Provisions « non courantes »		
Provisions pour charges	1 384	1 384
Total des provisions « non courantes »	1 384	1 384
Provisions « courantes »		
Provisions pour risques	123 935	101 999
Provisions pour charges	75	0
Total des provisions « courantes »	124 010	101 999
Total des provisions	125 394	103 383

Les provisions sont considérées « non courantes » lorsque le Groupe ILIAD s'attend à les utiliser dans un délai excédant les douze mois suivants la date de clôture. Elles sont considérées comme « courantes » dans les autres cas.

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2013 :

En Milliers d'Euros	Valeur au 31/12/2012	Augmentations 2013 (dotations)	Diminutions 2013 (reprises provisions utilisées)	Diminutions 2013 (reprises provisions non utilisées)	Changements de périmètre	Autres variations	Valeur au 31/12/2013
Provisions pour litiges et risques	101 999	53 292	(21 193)	(10 149)	0	(14)	123 935
Provisions pour charges	1 384	75	0	0	0	0	1 459
TOTAL	103 383	53 367	(21 193)	(10 149)	0	(14)	125 394

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2012 :

En Milliers d'Euros	Valeur au 31/12/2011	Augmentations 2012 (dotations)	Diminutions 2012 (reprises provisions utilisées)	Diminutions 2012 (reprises provisions non utilisées)	Changements de périmètre	Autres variations	Valeur au 31/12/2012
Provisions pour litiges et risques	29 910	82 793	(4 470)	(6 232)	0	(2)	101 999
Provisions pour charges	1 388	0	0	0	0	(4)	1 384
TOTAL	31 298	82 793	(4 470)	(6 232)	0	(6)	103 383

L'impact sur les divers niveaux de résultat des dotations et reprises de provisions effectuées sur la période est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Résultat opérationnel courant	22 011	72 091
Résultat financier	0	0
Total	22 011	72 091

NOTE 28 : PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers s'analysent comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts bancaires	484 197	586 042
Emprunt obligataire	498 792	498 292
Emprunts relatifs aux locations- financement	75 545	73 573
Instruments de couverture de flux de trésorerie	26 628	41 130
Autres dettes financières	10 233	13 798
Total passifs financiers non courants	1 095 395	1 212 835
Emprunts bancaires	194 000	191 000
Emprunts relatifs aux locations- financement	25 989	21 288
Concours bancaires	2 978	1 569
Instruments de couverture de flux de trésorerie	148	0
Autres dettes financières	22 512	21 715
Total passifs financiers courants	245 627	235 572
TOTAL	1 341 022	1 448 407

Les passifs financiers courants correspondent à la part des dettes financières dont l'échéance est à moins d'un an, et les passifs financiers non courants à la part des dettes financières dont l'échéance est à plus d'un an.

Les dettes financières du Groupe sont libellées en Euros.

Le tableau ci-après résume les mouvements ayant affecté le poste des dettes financières :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Dettes en début d'exercice	1 448 407	1 326 869
Nouveaux emprunts (*)	128 624	308 509
Remboursements d'emprunts	(225 921)	(198 766)
Variation des concours bancaires	1 409	(5 412)
Incidence variation périmètre	0	0
Coupons et charges d'intérêts sur prime (OCEANE)	0	(2 830)
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	(14 001)	4 279
Autres	2 504	15 758
Total des dettes à la clôture	1 341 022	1 448 407
(*) Nouveaux emprunts hors crédits-baux	96 065	290 536

Emprunt obligataire

Le 26 mai 2011, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 4,875 %.

Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 1^{er} juin 2016.

Garanties données

Aucune garantie particulière n'a été consentie par le Groupe ILIAD en contrepartie des concours bancaires ou des emprunts bancaires existants à l'exception de celles indiquées ci-dessous.

Description des caractéristiques des principaux contrats d'emprunts bancaires en cours au 31 décembre 2013

Crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros :

Le 28 novembre 2013, le Groupe ILIAD a refinancé sa ligne de crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros auprès de 12 banques internationales. Les conditions de ce refinancement ne modifient pas substantiellement le contrat d'emprunt.

Cette nouvelle ligne entièrement sous forme de crédit revolving a une maturité initiale de 5 ans (2018) et une option d'extension à 7 ans (2020). Cette ligne est utilisée à hauteur de 150 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,60 % et 1,35 % par an.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 32.

Emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

Dans le cadre du déploiement de ses réseaux ADSL et FTTH, le Groupe ILIAD a obtenu le soutien de la BEI à travers la mise en place d'une ligne de 150 millions d'euros. Cette ligne amortissable présente une maturité finale de 10 ans.

Fin août 2012, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux fixes de nouvelle génération. Cette ligne amortissable présente une maturité finale de 10 ans.

Ces deux lignes sont totalement utilisées au 31 décembre 2013.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 32.

Programme de billets de trésorerie (< 1 an) de 500 millions d'euros :

Au cours du 1^{er} semestre 2012, et dans une perspective de diversification de ses sources et de ses maturités de financement, le Groupe ILIAD a mis en place un programme de billets de trésorerie de 500 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, cette ligne était utilisée à hauteur de 194 millions d'euros.

Ventilation de l'endettement financier

L'endettement financier brut à la clôture de chaque période peut se ventiler comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Endettement à taux fixe	1 310 915	1 396 747
Endettement à taux variable	30 107	51 660
Endettement total	1 341 022	1 448 407

Ventilation par échéance des engagements fermes de financement

Le tableau suivant présente l'analyse par nature et par échéance de l'endettement financier au 31 décembre 2013 :

En Milliers d'Euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Emprunt obligataire convertible	0	0	0	0
Emprunt obligataire	0	498 792	0	498 792
Emprunts bancaires	0	345 396	165 782	511 178
Billets de trésorerie	194 000	0	0	194 000
Emprunts bancaires CB	25 989	65 668	9 877	101 534
Concours bancaires	2 978	0	0	2 978
Autres	22 660	5 013	4 867	32 540
TOTAL Endettement Financier	245 627	914 869	180 526	1 341 022
Dettes fournisseurs	748 234	262 161	32 463	1 042 858
TOTAL Engagements fermes de financement	993 861	1 177 030	212 989	2 383 880

Le tableau suivant présente l'analyse par nature et par échéance de l'endettement financier au 31 décembre 2012 :

En Milliers d'Euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Emprunt obligataire convertible	0	0	0	0
Emprunt obligataire	0	498 292	0	498 292
Emprunts bancaires	0	485 795	141 378	627 173
Billets de trésorerie	191 000	0	0	191 000
Emprunts bancaires CB	21 288	54 336	19 237	94 861
Concours bancaires	1 569	0	0	1 569
Autres	21 715	8 960	4 837	35 512
TOTAL Endettement Financier	235 572	1 047 383	165 452	1 448 407
Dettes fournisseurs	790 731	422 887	33 204	1 246 822
TOTAL Engagements fermes de financement	1 026 303	1 470 270	198 656	2 695 229

Description des caractéristiques des principaux contrats de location-financement (et assimilés) en cours au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, le montant total des financements sous forme de crédit-bail s'élève à 101,5 millions d'Euros contre 94,9 millions d'Euros au 31 décembre 2012.

Contrats portant sur des immeubles :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique FTTH, le Groupe ILIAD procède à l'acquisition des locaux destinés à abriter les équipements techniques indispensables au développement de ce réseau.

A ce titre, le Groupe ILIAD a mis en place un contrat cadre en janvier 2007 prévoyant le financement de ces locaux par contrat de crédit-bail immobilier d'une durée de 12 années au terme desquelles chaque bien pourra être acquis pour 1 Euro symbolique.

Ce contrat ne prévoit pas de loyers conditionnels, d'options de renouvellement, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

Contrats portant sur des matériels :

Dans le cadre de son activité, le Groupe dispose de plusieurs matériels (essentiellement des matériels de commutation et des serveurs informatiques) en contrats de location-financement. Ces contrats ont une durée de trois à sept années.

Aucun contrat ne prévoit de loyers conditionnels, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

Tous les contrats prévoient une option d'achat en fin de contrat pour des montants extrêmement faibles.

Valeur actualisée des paiements minimaux des contrats de location-financement

Le rapprochement entre le total des paiements minimaux au titre des contrats de location-financement en cours au 31 décembre 2013 et leur valeur actualisée est effectué dans le tableau suivant :

En Milliers d'Euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Paiements minimaux	29 627	72 021	10 517	112 165
Valeur actualisée correspondante	28 263	61 943	7 523	97 729

L'actualisation est effectuée en retenant un taux d'actualisation de 4,83 %.

NOTE 29 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS
--

Le détail des fournisseurs et autres créiteurs est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs non courants :		
Dettes fournisseurs	294 624	456 091
Dettes fiscales et sociales	5 790	4 422
Total Autres passifs non courants	300 414	460 513
Fournisseurs et autres créiteurs :		
Dettes fournisseurs	748 234	790 731
Avances et acomptes	429	394
Dettes fiscales et sociales	189 444	172 227
Autres dettes	6 244	16 120
Produits constatés d'avance	24 798	23 445
Total des fournisseurs et autres créiteurs courants	969 149	1 002 917
Total	1 269 563	1 463 430

La ventilation des fournisseurs est la suivante :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs de biens et services	454 847	408 560
Fournisseurs d'immobilisations	588 011	838 262
Total	1 042 858	1 246 822

NOTE 30 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les seules transactions avec des parties liées concernent les dirigeants.

Transactions avec les principaux dirigeants :

- Personnes concernées :

La Direction du Groupe comprend les membres du Conseil d'Administration de la société ILIAD et les membres du Comité de Direction, constitué conformément à IAS 24 de personnes ayant directement ou indirectement l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe ILIAD.

- La rémunération des neufs principaux dirigeants peut se ventiler comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
▪ Rémunération totale	2 037	1 982
▪ Paiements en actions ou assimilés	2 245	3 482
Total	4 282	5 464

Aucun passif ne figure au bilan au titre de rémunérations des dirigeants.

NOTE 31 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Réconciliation par classe et par catégorie comptable :

(En milliers d'euros)	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Autres actifs disponibles à la vente	Instruments de couverture évalués à la juste valeur par les capitaux propres	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2013							
Disponibilités	55 436					55 436	55 436
Valeurs mobilières de placement	262 615					262 615	262 615
Clients				287 825		287 825	287 825
Autres débiteurs				155 667		155 667	155 667
Autres actifs financiers courants							
Autres actifs financiers non courants		1 949		5 779		7 728	7 728
Passifs financiers non courants			(26 628)		(1 068 767)	(1 095 395)	(1 095 395)
Passifs financiers courants					(245 627)	(245 627)	(245 627)
Autres passifs non courants					(300 414)	(300 414)	(300 414)
Autres passifs courants					(969 149)	(969 149)	(969 149)
Valeur comptable des catégories	318 051	1 949	(26 628)	449 271	(2 583 957)	(1 841 314)	(1 841 314)

(En milliers d'euros)	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Autres actifs disponibles à la vente	Instruments de couverture évalués à la juste valeur par les capitaux propres	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2012							
Disponibilités	30 760					30 760	30 760
Valeurs mobilières de placement	353 396					353 396	353 396
Clients				222 082		222 082	222 082
Autres débiteurs				126 781		126 781	126 781
Autres actifs financiers courants	1 808			17		1 825	1 825
Autres actifs financiers non courants	15	1 934		5 520		7 469	7 469
Passifs financiers non courants			(41 130)		(1 171 705)	(1 212 835)	(1 212 835)
Passifs financiers courants					(235 572)	(235 572)	(235 572)
Autres passifs non courants					(460 513)	(460 513)	(460 513)
Autres passifs courants					(1 002 917)	(1 002 917)	(1 002 917)
Valeur comptable des catégories	385 979	1 934	(41 130)	354 400	(2 870 707)	(2 169 524)	(2 169 524)

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et classés selon le niveau 2 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur et classées selon le niveau 1 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- les éléments comptabilisés à leur juste valeur par compte de résultat, c'est-à-dire les composantes de la trésorerie, sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif, si ce dernier existe ;
- les prêts et créances comprennent principalement les créances clients et certaines autres créances diverses courantes ;
- les dettes au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont essentiellement constituées des dettes financières, des dettes fournisseurs et d'autres dettes diverses courantes et non courantes ;
- les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, soit directement par le compte de résultat, soit dans les capitaux propres selon la méthode de la comptabilité de couverture.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers est déterminée essentiellement comme suit :

- la juste valeur des créances clients, des dettes fournisseurs ainsi que des autres créances et dettes diverses courantes est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement ;
- la juste valeur des emprunts obligataires est estimée à chaque clôture ;
- la juste valeur des dettes liées aux contrats de location-financement est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de la diversité de leurs formes et de leurs échéances.

NOTE 32 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS**Risque de marché****Risque de change**

Le Groupe ILIAD acquiert à l'international un certain nombre de biens et de prestations. Il est de ce fait exposé aux risques de change provenant de ces achats en monnaie étrangère, principalement en US Dollar, dans la mesure où la monnaie fonctionnelle du Groupe est l'euro.

Les achats futurs libellés en US Dollar effectués par le Groupe font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont régulièrement couverts par ce dernier dans la limite d'un horizon qui n'excède pas un an et demi.

Le Groupe ILIAD a choisi de couvrir son exposition aux fluctuations de devises en ayant recours à des achats à terme de devises et à des achats d'options afin de se garantir un cours plancher.

En conséquence, l'exposition résiduelle du Groupe après couverture du risque de change sur ses opérations commerciales en USD Dollar est peu significative sur l'exercice en cours.

Au 31 décembre 2013, ces opérations financières de change en cours sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie futurs selon la norme IAS 39.

Le résultat du Groupe au 31 décembre 2013 est impacté à hauteur de (3 682) K€ au titre des couvertures de change.

Les capitaux propres ont par ailleurs été impactés à hauteur de (714) K€ au titre de ces couvertures.

Risque de taux

La gestion du risque de taux d'intérêts du Groupe ILIAD vise à réduire son exposition aux fluctuations de ces derniers, à ajuster la part de son endettement total soumise à des taux d'intérêts fixes et variables et à optimiser le coût moyen de son financement.

Les capitaux propres ont été impactés à hauteur de 9 267 K€ au titre des couvertures de taux.

Couverture des emprunts

Afin de réduire la volatilité des flux de trésorerie futurs liés au paiement d'intérêts relatifs aux emprunts, le Groupe ILIAD a mis en place des contrats de swap de taux d'intérêts payeurs de taux fixe. Ces contrats convertissent des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe.

Au 31 décembre 2013, les contrats de swap du Groupe étaient les suivants :

- contrat de swap 2012-2015 pour 450 millions d'euros (dont 300 millions d'euros enregistrés en comptabilité de couverture)
- contrat de swap 2012-2016 pour 300 millions d'euros (dont 100 millions d'euros enregistrés en comptabilité de couverture)

Au 31 décembre 2013, la juste valeur de ces instruments dérivés s'élevait à (31 994 K€).

La variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie est reconnue en capitaux propres. Au 31 décembre 2013, la juste valeur de ces instruments dérivés s'élevait à (15 707) K€.

Par ailleurs, l'évolution favorable de la structure de financement du Groupe et ses perspectives à moyen terme l'avaient conduit à :

- déqualifier en 2012 un contrat de swap 2012-2015 de 150 millions d'euros qui jusqu'en 2011 avait été classé en dérivé de couverture ;
- à affecter un contrat de swap 2012-2016 de 100 millions d'euros à l'émission courant 2012 de la dette à taux fixe BEI (cf. note 28).
- à affecter un contrat de swap 2012-2016 de 100 millions d'euros à l'émission courant 2013 de la dette à taux fixe BEI (cf. note 28).

L'impact de ces traitements a été constaté en charges financières à hauteur de 8 960 K€ en 2012 et un produit financier de 3 594 K€ en 2013.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de taux sur les financements réalisés dans le cadre de contrats de crédits-baux, ces contrats étant principalement à taux fixe.

Compte tenu des couvertures mises en place, et des différents contrats à taux fixe, la part de dettes couverte représente plus de 90 % de l'endettement financier du Groupe.

Le Groupe n'a aucun actif financier significatif (obligations, bons du trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances), ni aucun engagement hors bilan entraînant un risque de taux (titres à rémérés, contrats à terme de taux, etc.).

Les tableaux suivants présentent la position nette de taux du Groupe au 31 décembre 2013, ainsi qu'une analyse de la sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux :

En milliers d'Euros	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Passifs financiers	245 627	914 869	180 526	1 341 022
Actifs financiers	0	1 949	5 579	7 528
Position nette avant gestion	245 627	912 920	174 947	1 333 494
Hors bilan	0	0	0	0
Position nette après gestion	245 627	912 920	174 947	1 333 494

L'analyse de la sensibilité de la dette nette globale du Groupe après couverture montre qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt de l'euro à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une baisse du résultat de 1,4 M€.

Risques sur les actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements à l'exception de participations non significatives dans deux sociétés.

En revanche, le Groupe détient un certain nombre de ses propres actions. Eu égard à ce nombre très limité d'actions auto détenues, l'incidence directe qu'aurait une variation de l'action de la société sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est considérée comme négligeable (cf. note 25).

Risque de liquidité

Historiquement le Groupe a financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement, le Groupe n'ayant recours à l'endettement que de manière ponctuelle pour financer son développement et sa croissance externe.

Les emprunts du Groupe décrits précédemment ne sont soumis à aucun risque de liquidité et le Groupe respecte ses obligations (« *covenants* ») de lignes BEI et de crédit syndiqué.

Au 31 décembre 2013, ces « *covenants* » (qui prennent la forme de ratios financiers) sont les suivants :

	Ratios financiers demandés	Impact en cas de non respect des ratios financiers	Niveau des ratios au 31 décembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Ligne de 1 400 € (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI de 150 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI de 200 M€ (emprunteur ILIAD) 	Ratio de Leverage < 3 (selon période) Ratio Interest cover > 5,1 Ratio de Leverage < 2,5/3 (selon période) Ratio Interest cover > 5,1	Exigibilité anticipée	Ratio de Leverage : 0,80 Ratio Interest cover : 21,57

Il est rappelé par ailleurs que :

- le ratio d'endettement (ou « Leverage ») est le rapport entre la dette nette et l'EBITDA hors provisions du Groupe sur la période ;
- le ratio de couverture des charges d'intérêts (ou « ICR ») est le rapport entre l'EBITDA hors provisions du Groupe et les charges financières nettes du Groupe sur la période.

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de liquidité compte tenu de la forte génération de trésorerie de l'activité ADSL, de la maturité de l'endettement du Groupe (cf note 28), et du très faible taux d'endettement du Groupe.

Risque de crédit / Risque de contrepartie

Les actifs financiers sont constitués pour l'essentiel de trésorerie, et en particulier des placements financiers, ainsi que de créances clients et autres créances (cf. note 31 « Instruments financiers »).

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie correspondent principalement :

- aux créances clients : au 31 décembre 2013, les créances clients s'élevaient à 368 millions d'euros en valeur brute et 288 millions d'euros en valeur nette (cf. note 22 « Clients et autres débiteurs »). Le risque « Clients » du Groupe est contrôlé quotidiennement à travers les processus d'encaissement et de recouvrement. Après relances, les créances clients sont confiées à des organismes de recouvrement.
- aux placements financiers : le Groupe a pour politique de répartir ses placements sur (i) des titres de créances négociables (billets de trésorerie dont la maturité n'excède pas trois mois ou (ii) des certificats de dépôt dont la maturité n'excède pas trois mois, ou (iii) des supports monétaires de maturité courte, en général pour une durée inférieure à un mois, dans le respect des règles de diversification et de qualité de contrepartie.

Au 31 décembre 2013, les placements à court terme s'élèvent à 263 millions d'euros (cf. note 23 « Trésorerie et équivalents de trésorerie »). Ces placements n'exposent donc pas le Groupe à un risque de contrepartie significatif.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change, le Groupe est amené à conclure des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan et le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable à ce titre.

Analyse des créances clients et de leur antériorité

Au 31 décembre 2013, le solde du poste « Clients » s'établit à 368 millions d'euros et les provisions pour créances douteuses à 80 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, les créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée sont considérées en quasi-totalité comme des créances douteuses. Ces créances douteuses sont provisionnées en fonction de statistiques de taux de recouvrement. Au 31 décembre 2013, le montant des créances clients en retard de paiement et non encore dépréciées n'est pas significatif.

Risque de concentration

Compte tenu du nombre élevé de clients (abonnés) le Groupe ILIAD n'est pas exposé au risque de concentration.

NOTE 33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS
--

1 - Engagements de locations

La ventilation des charges de location comptabilisées en résultat est la suivante :

En Millions d'Euros	31/12/2013	31/12/2012
▪ Loyers (paiements minimaux)	51	19
▪ Loyers conditionnels	0	0
▪ Sous-locations	13	13
Total	64	32

Le tableau ci-dessous présente l'analyse par nature et par échéance des engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2013 sur les locations.

(Chiffres en millions d'Euros)	< 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Nature de location				
Biens immobiliers	18	56	25	99
Véhicules	4	2	0	6
Autres locations	46	166	211	423
TOTAL	68	224	236	528

Aucun engagement de locations ne prévoit de loyers conditionnels significatifs, d'options de renouvellement, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

2 - Engagements de réseaux

Investissements de réseaux :

Le Groupe ILIAD est engagé à hauteur de 64,2 millions d'euros au titre d'investissements futurs sur son réseau.

Achats de capacités :

(Chiffres en millions d'Euros) Nature de l'engagement	< 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Achats de capacités	45	68	0	113
TOTAL	45	68	0	113

3 – Autres engagements***3-1 – Engagements liés aux licences TELECOM*****Licence UMTS :**

La décision n° 2010-0043 du 12 janvier 2010 autorisant FREE MOBILE à établir et exploiter un réseau 3G comprend un certain nombre d'obligations, concernant notamment la date d'ouverture commerciale, le calendrier de déploiement et la couverture de la population, ainsi que les services devant être offerts. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 27 % de la population avant début 2012, puis 75 % avant début 2015 et 90 % de la population avant début 2018.

Licence 4G :

Par décision n° 2011-1169 du 11 octobre 2011, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 2,6 GHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public pour une durée renouvelable de 20 ans. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 25 % de la population d'ici 2015, 60 % d'ici 2019 et 75 % d'ici 2023.

Licence WIMAX :

Par décision n° 031294 du 09 décembre 2003, l'ARCEP a octroyé à la société IFW le droit d'utiliser, sur l'ensemble du territoire de France Métropolitaine, un lot de fréquences comprises dans la bande 3,5 GHz de la boucle locale radio. Cette décision est assortie de l'engagement pris par IFW d'assurer au 31 décembre 2011 un taux de couverture minimum de la population variable en fonction des régions.

3-2 – Autres engagements

Au 31 décembre 2013, le Groupe dispose :

- d'une ligne de crédit d'un montant de 1 400 millions d'euros utilisée à hauteur de 150 millions d'euros au 31 décembre 2013 ;
- d'un programme de billets de trésorerie de 500 millions d'euros utilisé à hauteur de 194 millions d'euros au 31 décembre 2013 ;
- de deux lignes de crédit d'un montant de 350 millions d'euros utilisées en totalité au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013,

- le montant des autres engagements donnés par le Groupe ILIAD s'élève à 40,5 M€
- le montant des autres engagements reçus par le Groupe ILIAD s'élève à 3 M€

Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant au Groupe ILIAD.

Effets escomptés non échus

Le Groupe ILIAD n'a pas recours à ce type de financement.

Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

A la clôture de l'exercice 2013, 277 155 heures de formation ont été acquises par les salariés dans le cadre du Droit Individuel à la Formation.

Le Groupe ILIAD ne constate pas de provision au titre du Droit Individuel de Formation, considérant l'existence d'une contrepartie future (conformément à la politique du Groupe). Les formations prises au titre du Droit Individuel à la Formation répondent à un besoin de développement de compétences dans les domaines d'activités du Groupe. Par ailleurs, les demandes de formation déposées par des salariés ayant quitté le Groupe ou exemptés d'activité en fin de carrière sont négligeables.

4 - Procès et litiges

Les principaux litiges en cours sont les suivants :

Litige BOUYGUES TELECOM :

Par décision du 22 février 2013, le Tribunal de Commerce a condamné BOUYGUES TELECOM à verser à FREE MOBILE la somme de 5 millions d'euros au titre des actes de dénigrement. Dans la même décision, le Tribunal de Commerce de Paris a condamné solidairement ILIAD, FREE et FREE MOBILE pour actes de dénigrement constitutifs de concurrence déloyale et enjoint ILIAD, FREE et FREE MOBILE de ne plus utiliser les termes et le champ lexical violent et injurieux utilisé «arnaque», «racket» et «l'escroquerie» sous astreinte de 100.000 euros pour chaque allégation constatée. Il a aussi condamné solidairement ILIAD, FREE et FREE MOBILE à payer la somme de 25 millions d'euros à BOUYGUES TELECOM compte tenu du préjudice subi.

Le Groupe a fait appel du jugement du Tribunal Commerce le 4 mars 2013. La prochaine date de la procédure est fixée au 25 mars 2015.

Litige NUMERICABLE

Par jugement du 13 décembre 2013, le Tribunal de Commerce de Paris a condamné solidairement Numéricâble et NC Numéricâble à payer à FREE la somme de 6 391 000 euros pour avoir entraîné une confusion lors du lancement de ses offres mobiles en 2011. L'exécution provisoire a été ordonnée. Numéricâble et NC Numéricâble ont interjeté appel de cette décision.

Litige BOUYGUES TELECOM :

Par assignation à bref délai du 3 février 2014, BOUYGUES TELECOM demande au Tribunal de Commerce de Paris de condamner solidairement FREE MOBILE, FREE et ILIAD notamment à payer la somme de 28 millions d'euros en contrepartie du préjudice qu'elle aurait subi du fait de pratiques trompeuses constitutives de concurrence déloyale sur les services 4G et du dénigrement des services 4G de BOUYGUES TELECOM et de la société BOUYGUES TELECOM .

NOTE 34 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 n'est intervenu entre le 1^{er} janvier 2014 et la date d'arrêté des comptes.

NOTE 35 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2013

La présentation ci-dessous reprend les principales détentions juridiques.

	N° RCS	Siège	Pourcentage de contrôle 31/12/2013	Pourcentage de contrôle 31/12/2012	Pourcentage d'intérêt 31/12/2013	Pourcentage d'intérêt 31/12/2012	Méthode de consolidation de l'exercice
ILIAD 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	342 376 332	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
ASSUNET 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	421 259 797	Paris	89,96 %	89,96 %	89,96 %	89,96 %	I.G.
CENTRAPEL 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	434 130 860	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
CERTICALL 40 avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLES	538 329 913	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
EQUALINE 18 rue du Docteur G. Pery 33300 BORDEAUX	538 330 358	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
FREE 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	421 938 861	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
FREEBOX 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	433 910 619	Paris	97,43 %	97,32 %	97,43 %	97,32 %	I.G.
F DISTRIBUTION 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	528 815 376	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
FREE FREQUENCES 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	529 917 833	Paris	100,00 %	99,78 %	99,76 %	99,78 %	I.G.
FREE INFRASTRUCTURE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	488 095 803	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
FREE MOBILE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	499 247 138	Paris	95,12 %	95,50 %	95,12 %	95,50 %	I.G.
IFW 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	400 089 942	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
IH 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	441 532 173	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
ILIAD 1 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	537 915 019	Paris	95,18%	95,18 %	95,18 %	95,18 %	I.G.
ILIAD 2 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	537 915 050	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
ILIAD 3 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	790 148 944	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
ILIAD 4 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	799 285 820	Paris	100,00 %	0	100,00 %	0	I.G.
ILIAD GAMING 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	522 418 250	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
IMMOBILIERE ILIAD 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	501 194 419	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
IRE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	489 741 645	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage de contrôle 31/12/2013	Pourcentage de contrôle 31/12/2012	Pourcentage d'intérêt 31/12/2013	Pourcentage d'intérêt 31/12/2012	Méthode de consolidation de l'exercice
MCRA 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	532 822 475	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
MOBIPEL 142-160 avenue de Stalingrad 92700 COLOMBES	538 168 675	Colombes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
ONLINE 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	433 115 904	Paris	95,18 %	95,18 %	95,18 %	95,18 %	I.G.
ONE TEL 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	419 392 931	Paris	100,00 %	100,00 %	99,99 %	99,99 %	I.G.
PROTELCO 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	509 760 948	Paris	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
QUALIPEL 61 rue Julien Grimau 94400 VITRY SUR SEINE	533 513 958	Vitry sur Seine	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
RESOLUTION CALL 7 Bld Mohamed V 20800 Mohammedia - Maroc	/	Maroc	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
TOTAL CALL Technoparc – Route de Nouceur Sidi Maar Casablanca - Maroc	/	Maroc	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.
TELECOM ACADEMY « PRIVE » Lotissement Attaoufik Lot n° 9 & 10 Immeuble Le Shadow Sidi Maarouf Casablanca - Maroc	/	Maroc	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.